

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS

Procès-verbal du jeudi 29 février 2024

Présents : Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Michel DAYRE, Loïc DUCROS, André FORGET, Jean-François THIBON, Valentin THIBON

Absents excusés : Stéphanie DELEUZE, Julien MAGNIN

Absent : Éric GARREL

Pouvoirs : Stéphanie DELEUZE à Sylvie AYGLON

Nomination secrétaire de séance : Loïc DUCROS

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

1. Actualité des syndicats

SDE :

- La commune de Chandolas est inscrite au schéma directeur d'éclairage public. En principe, l'ensemble de l'éclairage public sera remplacé par des luminaires à faible consommation d'énergie.
Coût total environ 90 000 € (50 % à la charge de la commune).
- Travaux enfouissement de la RD 208 : le câble enfoui devrait être mis en service autour du mercredi 06 mars 2024
Suppression des poteaux fin avril 2024
Coût total de l'opération : environ 750 000 € (pas de charge pour la commune).

2. Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Les résultats de l'enquête publique sont analysés.

Une délibération est prévue dans un prochain conseil, après consultation de l'EPCI, pour la proposition finale de ces zones.

Après présentation de l'enquête publique, le maire rappelle les trois zones proposées dans l'enquête publique :

- Photovoltaïque en toiture de bâtiments agricoles pour la ferme pédagogique ;
- Ombrières parking du "Verdal";
- Photovoltaïque sur la zone "Le Saoutadou".

Suite au débat, M. le Maire propose un vote pour définir les zones proposées comme ZAER :

- maintien des 3 zones proposées dans l'enquête publique : 8 votes pour
(Sylvie AYGLON (2 voix), Éric BALMES, Olivier BLOT, Mathias DALZON, Michel DAYRE, André FORGET, Valentin THIBON).
- retrait de la zone du "Saoutadou", et proposition des zones "ferme pédagogique" et "parking du Verdal" : 4 votes pour
(Alexandra AMIEL, Maxence BOYER, Loïc DUCROS, Jean-François THIBON)
- abstention : 1 (Véronique BONNAURE)

3. Parking du Verdal : projet d'ombrières photovoltaïques

La première phase est un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt).

Dans un objectif de concourir à la production d'énergie verte, la Commune de CHANDOLAS propose de procéder à l'installation et à l'exploitation d'ombrières photovoltaïques, par un prestataire externe, sur le parking du "Verdal".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents ou représentés (2 abstentions), d'approuver le principe de la mise à disposition du terrain pour la réalisation et l'exploitation d'installations d'ombrières photovoltaïques sur le site du parking du "Verdal", et d'organiser pour ce faire une procédure de sélection préalable pour permettre aux candidats potentiels de se manifester, via un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

4. Parking du Verdal : convention bornes de recharges

La convention proposée ne semble pas compatible avec le statut de la zone et des bâtiments qui font partie du domaine privé de la commune, et non du domaine public.

Michel DAYRE présente une proposition de réponse au pétitionnaire. Il rappelle notamment que l'interlocuteur de la commune est le SDE.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, la proposition de réponse de Michel DAYRE.

5. Projet de Sécurisation du carrefour de Lengarnayre : Achat de terrains

La poursuite du projet d'aménagement prévoit l'achat des terrains. Ces acquisitions étaient déjà prévues au budget 2023.

6. Projet Ferme pédagogique : Avancement

Le planning des travaux est présenté, ainsi qu'un point d'actualité sur les financements.

A noter, la visite de notre député Fabrice BRUN et de notre conseillère régionale Chloé DELEUZE-DALZON prévue pour le 14/03 à 15h30.

7. Mise en sécurité rue de la Cure

Le conseil est informé des procédures en cours

Il est proposé d'approuver les démarches entreprises.

Après l'exposé des démarches entreprises pour assurer la sécurité rue de la Cure, notamment l'arrêté municipal rendant les propriétaires indivis de l'immeuble sis 1 rue de la Cure redevables d'une astreinte d'un montant journalier de 50 euros jusqu'au respect des termes de la mise en demeure signifiée par l'arrêté municipal du 23 mars 2023, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver ces démarches.

8. Affaires scolaires : École de Chandolas

L'inspecteur d'académie demande à la commune de se positionner sur le futur du bâtiment de l'école. Michel DAYRE présente des éléments de la réponse à l'inspecteur d'académie et rappelle notamment qu'aucune décision de fermeture de l'école n'a été prise par la commune à ce jour.

9. Urbanisme : Zones réservées 59 et 62 du PLUi

La question des projets d'utilisation de ces zones réservées inscrites au PLUi est posée. Il est proposé de se rapprocher des propriétaires pour faire le point avec eux.

10. Cimetières : gestion des concessions

Éric BALMES indique qu'il a été affiché, depuis presque 3 ans, sur les concessions non pourvues, des avis demandant de se rendre en mairie pour régulariser la situation. La problématique de la gestion des concessions devient critique.

Il est envisagé d'entamer des procédures pour certaines concessions.

11. Fiscalité : ZRR et possibilités d'exonérations

La commune était déjà classée en ZRR, et le nouveau dispositif France Ruralité Revitalisation confirme ce classement.

A partir de juillet 2024, le conseil municipal pourra décider s'il est opportun de prendre les délibérations pour exonération de taxes TFB, IR, CFE... et une réflexion peut être engagée dès à présent.

12. Associations : tarif des photocopies

Il est proposé au conseil de maintenir les forfaits de photocopies gratuites accordés depuis 2020 aux associations, et en cas de dépassement de ce forfait de faire bénéficier les associations d'un tarif préférentiel : 0,05 € (NB) et 0,10 € (couleur).

13. Salle polyvalente : convention avec la commune de Beaulieu (PCS)

Cette convention a pour objet l'utilisation de la salle polyvalente en cas d'évacuation de la commune de Beaulieu dans le cadre de son PCS.

Le Maire expose que dans le cadre du PCS de la Commune de Beaulieu, il est prévu, en cas d'évacuation, divers centres d'accueil, dont la Salle Polyvalente de Maisonneuve, située sur la Commune de Chandolas. Ce dispositif a été prévu en cas d'évacuation de la population du hameau des Lèbres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature de cette convention.

14. Salle polyvalente : évolution du règlement

En cas de retard pour la restitution des clés et l'état des lieux, une somme correspondant au tarif en vigueur pourra être exigée pour chaque jour d'utilisation supplémentaire.

15. Événements : Église de Chandolas et concerts 2024 "Labeaume en Musique"

Il est proposé au conseil que la commune prenne à sa charge la participation de 100 € demandée pour l'utilisation de l'église pour chacun des deux concerts prévus en juin (9 et 16 juin).

Cette proposition est approuvée par le conseil municipal.

16. Motion sur le transfert de la compétence Eau & Assainissement

Après une présentation de l'histoire de l'eau sur la commune de Chandolas au XXème siècle par Michel DAYRE, une motion sur le transfert de la compétence Eau & Assainissement est adoptée à l'unanimité.